

Recommandations de vote

La mission de Proxinvest est de conseiller les investisseurs qui désirent exercer leur responsabilité d'actionnaire en surveillant les résolutions d'assemblées générales ou en incorporant dans leur politique d'investissement ou de dialogue avec les émetteurs une connaissance approfondie des problématiques de gouvernance d'entreprise. Les clients du service d'analyse d'assemblées générales de Proxinvest reçoivent une analyse complète des points à l'ordre du jour environ deux semaines avant l'assemblée générale. Ces analyses sont également disponibles par abonnement à la recherche Proxinvest sur la plateforme clients de Proxinvest ([Devenir client](#)) ou par [souscription en ligne à l'unité](#).

Parallèlement Proxinvest entend promouvoir la diffusion des meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise et d'investissement responsable au sein du grand public. Ainsi, conformément au principe 3.3 du [code de conduite des agences de conseil de vote](#) (« Dialogue with Media & the Public ») dont Proxinvest est signataire, Proxinvest a développé une politique de communication avec les différentes parties prenantes que sont les médias, le public et la communauté des actionnaires individuels, qui permet à quiconque de prendre connaissance des recommandations de vote de Proxinvest sur son site Internet 2 jours ouvrables avant la date des assemblées générales. Ce niveau de transparence n'est pas commun dans la communauté des investisseurs et la profession des agences de conseil de vote, toutefois Proxinvest entend assumer son rôle de pionnier sur le marché français dans la définition et la diffusion des meilleures pratiques de gouvernance.

Ces recommandations de vote reposent sur les [principes de gouvernement d'entreprise de Proxinvest et sa politique de vote](#).

Amundi	FR0004125920	lundi 30 janvier 2017	Lettre conseil
Résolution	Résumé de la résolution	Recommandation Proxinvest	

- | | | |
|---|--|------|
| 1 | Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital par émission d'actions et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital avec droit préférentiel de souscription : opération plafonnée à 210 000 000 € en nominal (plafond commun avec les résolutions 8 à 13 et 15 de l'assemblée générale du 30 septembre 2015). Montant maximum des émissions d'autres titres : 3 000 000 000 €. Emission exclue en période d'offre. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Pour |
| 2 | Autorisation d'augmentation de capital par émission d'actions réservées aux salariés portant sur 1% du capital social. Prix d'émission des actions non inférieur à 80% du cours de marché. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Pour |
| 3 | Pouvoirs pour les formalités liées à l'assemblée (dépôts, publicité...). | Pour |

Areva	FR0011027143	vendredi 03 février 2017	Lettre conseil
Résolution	Résumé de la résolution	Recommandation Proxinvest	

- | | | |
|---|--|--------|
| 1 | Ratification de la cooptation de Marie-Hélène Sartorius comme administrateur pour une durée de 2 ans en remplacement de Sophie Boissard, démissionnaire. | Pour |
| 2 | Avis consultatif sur le plan de cessions du Groupe AREVA comprenant principalement la cession des activités d'AREVA NP à EDF. | Pour |
| 3 | Réduction du capital motivée par des pertes par voie de diminution de la valeur nominale de chaque action qui sera réduite de 3,80 € à 0,25 €. Modification corrélative des statuts. | Pour |
| 4 | Autorisation d'une augmentation de capital d'un montant total de 2 000 000 000 € (prime d'émission incluse) par voie d'émission d'actions ordinaires réservée à l'Etat français. Durée de l'autorisation : 18 mois. | Pour |
| 5 | Suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de l'Etat français dans le cadre de l'augmentation de capital proposée à la résolution précédente. | Pour |
| 6 | Autorisation d'augmentation de capital par émission d'actions réservées aux salariés : augmentation nominale du capital social autorisée : 1 000 000 €. Prix d'émission des actions non inférieur à 80% du cours de marché. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Pour |
| 7 | Modification des statuts conformément aux dispositions de l'ordonnance n 2014-948 du 20 août 2014 sous réserve de la réalisation de l'augmentation de capital réservée à l'Etat français. | Pour |
| 8 | Modification des statuts : simplification et mise en conformité avec les évolutions législatives et réglementaires récentes. | Contre |

Argan	FR0010481960	jeudi 23 mars 2017	Lettre conseil
Résolution	Résumé de la résolution	Recommandation Proxinvest	
1	Approbation des comptes sociaux connaissance prise du rapport de gestion, du rapport du conseil et du rapport des commissaires aux comptes : les comptes présentent un résultat social de 5 960 484 € pour l'exercice.	Pour	
2	Approbation des comptes consolidés : les comptes présentent un résultat consolidé de 95,25 millions € pour l'exercice. : les comptes présentent un résultat consolidé de 95,25€ millions € pour l'exercice.	Pour	
3	Affectation du résultat social de 5 960 484 € au report à nouveau.	Pour	
4	Distribution d'un dividende de 0,92 € par action, prélevé du compte "Prime d'émission". Mis en paiement le 27 avril 2017.	Pour	
5	Option pour le paiement du dividende de l'exercice en actions. Prix de souscription non inférieur à 95% du cours de l'action. Option ouverte entre le lundi 3 avril 2017 et le mardi 18 avril 2017 inclus.	Contre	
6	Approbation du rapport sur les conventions réglementées.	Pour	
7	Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de rémunération des membres du Directoire.	Pour	
8	Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de rémunération des membres du Conseil de Surveillance.	Pour	
9	Fixation de l'enveloppe annuelle des jetons de présence : le montant global des jetons de présence du conseil est fixé à 54 000 €.	Pour	
10	Nomination de Mme Françoise Leroy comme membre du Conseil de Surveillance pour une durée de 6 ans.	Pour	
11	Nomination de M. Nicolas Le Lan comme membre du Conseil de Surveillance pour une durée de 6 ans.	Contre	
12	Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes titulaire du cabinet Mazars pour une durée de 6 ans.	Pour	
13	Renouvellement de M. Loïc Wallaert, en qualité de commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de 6 ans.	Contre	
14	Autorisation d'acquisition et de vente par la société de ses propres actions à hauteur de 10,0% du capital. Prix d'achat maximum : 35,00 €. Rachats possibles en période d'offre publique. Durée de l'autorisation : 18 mois.	Contre	
15	Autorisation d'augmentation du capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices : opération autorisée plafonnée à 15 000 000 € en nominal, dans la limite du plafond global fixé à la 23ième résolution. Autorisation maintenue en période d'offre. Durée de l'autorisation : 26 mois.	Pour	
16	Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital par émission d'actions et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital avec droit préférentiel de souscription : Opération plafonnée à 25 000 000 € en nominal (dans la limite du plafond global fixé à la 23ième résolution). Montant maximum des émissions d'autres titres : 150 000 000 € (plafond commun à l'ensemble des résolutions). Opérations possibles en période d'offre publique. Durée de l'autorisation : 26 mois.	Contre	
17	Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital par émission d'actions et/ou d'autres valeurs mobilières sans droit préférentiel de souscription par offre au public avec fixation d'un délai de priorité de souscription à la discrétion du conseil. Augmentation nominale du capital social autorisée : 20 000 000 € (dans la limite du plafond fixé à la 23ième résolution). Montant maximum nominal des émissions de titres : 150 000 000 €. Usage possible en période d'offre publique. Prix d'émission non inférieur à 95% du cours de marché. Durée de l'autorisation : 26 mois.	Contre	
18	Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital par émission d'actions et/ou d'autres valeurs mobilières sans droit préférentiel de souscription par placement privé dans la limite de 20% par an, et du plafond fixé dans la 23ième résolution. Montant maximum nominal des émissions de titres : 150 000 000 €. Autorisation maintenue en période d'offre. Prix d'émission non inférieur à 95% du cours de marché. Durée de l'autorisation : 26 mois.	Contre	

- | | | |
|----|---|--------|
| 19 | Autorisation de déroger aux règles de fixation du prix d'émission sans DPS dans la limite de 10% du capital par an en application des résolutions 17 et 18. Prix d'émission non inférieur à la valeur nominale de l'action. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Contre |
| 20 | Autorisation d'augmentation de capital dans le cadre d'une option de sur-allocation ("green shoe") en application des résolutions 16 à 18. | Contre |
| 21 | Autorisation générale d'augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature non spécifiés. L'autorisation porte sur 10% du capital social dans la limite du plafond fixé dans la 23ième résolution. Montant maximum nominal des émissions de titres : 150 000 000 €. Usage possible en période d'offre publique. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Contre |
| 22 | Autorisation de réduction éventuelle du capital à hauteur de 10% du capital par période de 24 mois. Durée de l'autorisation : 18 mois. | Pour |
| 23 | Limitation globale d'augmentation de capital par émission avec et sans DPS. La résolution limite le montant nominal des augmentations du capital proposées dans les résolutions 15 à 21 à 50 000 000 €. | Pour |
| 24 | Autorisation d'augmentation de capital par émission d'actions réservées aux salariés : augmentation nominale du capital social autorisée : 1 000 000 €. Prix d'émission des actions non inférieur à 80% du cours de marché. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Pour |
| 25 | Pouvoirs pour les formalités liées à l'assemblée (dépôts, publicité...). | Pour |

Bénéteau		FR0000035164	vendredi 27 janvier 2017	Lettre conseil
Résolution	Résumé de la résolution	Recommandation Proxinvest		
1	Approbation des comptes sociaux connaissance prise du rapport de gestion, du rapport du conseil et du rapport des commissaires aux comptes : les comptes présentent une perte sociale de 1 706 206 € pour l'exercice.	Pour		
2	Approbation des comptes consolidés : les comptes présentent un résultat consolidé de 24,77 millions € pour l'exercice.	Pour		
3	Approbation de la convention réglementée portant sur l'abandon de compte courant au profit de BH S.A.S. de 7 150 000 € au 31 août 2016.	Pour		
4	Approbation d'engagements réglementés correspondant à un régime de retraite à cotisation définie accordés à Hervé Gastinel, Christophe Caudrelier et Jean-Paul Chapeleau.	Pour		
5	Avis consultatif sur la rémunération individuelle au titre de l'exercice clos le 31 août 2016 de Yves Lyon-Caen, Président du conseil de surveillance.	Contre		
6	Avis consultatif sur la rémunération individuelle au titre de l'exercice clos le 31 août 2016 de Louis-Claude Roux, Vice-Président du conseil de surveillance.	Contre		
7	Avis consultatif sur la rémunération individuelle au titre de l'exercice clos le 31 août 2016 de Hervé Gastinel, Président du directoire.	Contre		
8	Avis consultatif sur la rémunération individuelle au titre de l'exercice clos le 31 août 2016 de Christophe Caudrelier, membre du directoire.	Contre		
9	Avis consultatif sur la rémunération individuelle au titre de l'exercice clos le 31 août 2016 de Carla Demaria, membre du directoire.	Contre		
10	Avis consultatif sur la rémunération individuelle au titre de l'exercice clos le 31 août 2016 de Jean-Paul Chapeleau, membre du directoire.	Contre		
11	Avis consultatif sur la rémunération individuelle au titre de l'exercice clos le 31 août 2016 d'Aymeric Duthoit, membre du directoire.	Pour		
12	Affectation du résultat : dividende de 0,10 € par action. Mis en paiement le 3 février 2017.	Pour		
13	Renouvellement du mandat de Claude Brignon comme membre du conseil de surveillance pour une durée de 3 ans.	Pour		
14	Nomination d'Anne Leitzgen comme membre du conseil de surveillance pour une durée de 3 ans.	Pour		

- | | | |
|----|---|--------|
| 15 | Fixation de l'enveloppe annuelle des jetons de présence : le montant global des jetons de présence du conseil est fixé à 300 000 €. | Contre |
| 16 | Autorisation d'acquisition et de vente par la société de ses propres actions à hauteur de 10% du capital. Prix d'achat maximum : 17,50 €. Opération possible en période d'offre publique. Durée de l'autorisation : 18 mois. | Contre |
| 17 | Attribution d'actions gratuites pour les salariés et mandataires sociaux dirigeants : autorisation portant sur 1% du capital social. Durée de l'autorisation : 38 mois. | Contre |
| 18 | Autorisation d'augmentation de capital par émission d'actions réservées aux salariés : augmentation nominale du capital social autorisée : 21 000 €. Prix d'émission des actions non inférieur à 80% du cours de marché. Durée de l'autorisation : 18 mois. | Pour |
| 19 | Autorisation de réduction éventuelle du capital à hauteur de 10% du capital par période de 24 mois. Durée de l'autorisation : 36 mois. | Pour |
| 20 | Pouvoirs pour les formalités liées à l'assemblée (dépôts, publicité...). | Pour |

Compagnie des Alpes (CDA)		FR0000053324	jeudi 09 mars 2017	Lettre conseil
Résolution	Résumé de la résolution	Recommandation Proxinvest		
1	Approbation des comptes sociaux connaissance prise du rapport de gestion, du rapport du conseil et du rapport des commissaires aux comptes : les comptes présentent un résultat social de 13 379 298 € pour l'exercice.	Pour		
2	Approbation des comptes consolidés : les comptes présentent un résultat consolidé de 33,44 millions d'euros pour l'exercice.	Pour		
3	Affectation du résultat : dividende de 0,40 € par action. Mis en paiement le 16 mars 2017.	Pour		
4	Approbation du rapport sur les conventions réglementées.	Contre		
5	Approbation d'engagements postérieurs à l'emploi (indemnité de départ) pris par la société au bénéfice de Dominique Marcel, Président Directeur Général.	Contre		
6	Renouvellement du mandat de Dominique Marcel comme administrateur pour une durée de 4 ans.	Contre		
7	Renouvellement du mandat d'Antoine Gosset-Grainville comme administrateur pour une durée de 3 ans.	Contre		
8	Renouvellement du mandat de Giorgio Frasca comme administrateur pour une durée de 3 ans.	Pour		
9	Renouvellement du mandat de Francis Szpiner comme administrateur pour une durée de 3 ans.	Contre		
10	Nomination de la société Sofival comme administrateur pour une durée de 4 ans.	Pour		
11	Nomination de Carole Montillet comme administratrice pour une durée de 4 ans.	Contre		
12	Avis consultatif sur la rémunération individuelle au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2016 de Dominique Marcel, Président Directeur Général.	Contre		
13	Avis consultatif sur la rémunération individuelle au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2016 d'Agnès Pannier-Runacher, Directrice Générale Déléguée.	Contre		
14	Autorisation d'acquisition et de vente par la société de ses propres actions à hauteur de 10% du capital. Prix d'achat maximum : 30,00 €. Rachat exclu en période d'offre. Durée de l'autorisation : 18 mois.	Pour		
15	L'assemblée générale ordinaire prend acte des modifications apportées à la charte de gouvernement d'entreprise.	Pour		
16	Pouvoirs pour les formalités liées à l'assemblée (dépôts, publicité...).	Pour		

Derichebourg		FR0000053381	lundi 30 janvier 2017	Lettre conseil
Résolution	Résumé de la résolution	Recommandation Proxinvest		

- | | | |
|----|---|--------|
| 1 | Approbation des comptes sociaux connaissance prise du rapport de gestion, du rapport du conseil et du rapport des commissaires aux comptes : les comptes présentent une perte sociale de 1 619 845 € pour l'exercice. | Pour |
| 2 | Approbation des comptes consolidés : les comptes présentent un résultat consolidé de 12,9 millions € pour l'exercice. | Pour |
| 3 | Affectation du résultat : dividende de 0,02 € par action. Mis en paiement le 8 février 2017. | Pour |
| 4 | Approbation du rapport sur les conventions réglementées. | Contre |
| 5 | Avis consultatif sur la rémunération individuelle au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2016 de Daniel Derichebourg, Président directeur général. | Contre |
| 6 | Avis consultatif sur la rémunération individuelle au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2016 d'Abderrahmane El Aoufir, Directeur général délégué. | Contre |
| 7 | Nomination de Catherine Clavier comme administrateur pour une durée de 6 ans. | Pour |
| 8 | Fixation de l'enveloppe annuelle des jetons de présence : le montant global des jetons de présence du conseil est fixé à 120 000 €. | Contre |
| 9 | Autorisation d'acquisition et de vente par la société de ses propres actions à hauteur de 10% du capital. Prix d'achat maximum : 10 €. Opération possible en période d'offre publique. Durée de l'autorisation : 18 mois. | Contre |
| 10 | Autorisation de réduction éventuelle du capital à hauteur de 10% du capital par période de 24 mois. Durée de l'autorisation : 18 mois. | Contre |
| 11 | Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital par émission d'actions et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital avec droit préférentiel de souscription : opération plafonnée à 50 000 000 € en nominal. Montant maximum des émissions d'autres titres : 500 000 000 €. Opération possible en période d'offre publique. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Contre |
| 12 | Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital par émission d'actions et/ou d'autres valeurs mobilières sans droit préférentiel de souscription par offre au public (délai de priorité de souscription à la discrétion du conseil). Augmentation nominale du capital social autorisée : 50 000 000 €. Montant maximum nominal des émissions de titres : 500 000 000 € (dans les limites des plafonds fixés par la onzième résolution). Prix d'émission non inférieur à 95% du cours de marché. Autorisation maintenue en période d'offre publique. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Contre |
| 13 | Autorisation d'augmentation du capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices : opération autorisée plafonnée à 50 000 000 € en nominal (dans la limite du plafond global fixé par les onzième et douzième résolutions). Autorisation maintenue en période d'offre. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Pour |
| 14 | Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital par émission d'actions et/ou d'autres valeurs mobilières sans droit préférentiel de souscription par placement privé. Augmentation nominale du capital social autorisée : 50 000 000 € et limitée à 20% du capital social par an. Montant maximum nominal des émissions de titres : 500 000 000 € (dans les limites des plafonds fixés par les onzième et douzième résolutions). Prix d'émission non inférieur à 95% du cours de marché. Autorisation maintenue en période d'offre publique. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Contre |
| 15 | Autorisation d'augmentation de capital par émission d'actions, de numéraire ou d'autres titres donnant accès au capital réservées aux salariés. Autorisation portant sur 3% du capital social. Prix d'émission des actions non inférieur à 80% du cours de marché. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Pour |
| 16 | Pouvoirs pour les formalités liées à l'assemblée (dépôts, publicité...). | Pour |

Diaxonhit

FR0004054427

jeudi 16 mars 2017

[Lettre conseil](#)

Résolution

Résumé de la résolution

Recommandation Proxinvest

- | | | |
|---|--|------|
| 1 | Approbation d'un projet d'apport de 65% de la société Capforce Plus portant augmentation du capital de 60 703 906 actions. | Pour |
| 2 | Approbation de l'augmentation de capital de 971 626,5€ en rémunération de l'apport mentionné à la première résolution. | Pour |
| 3 | Constatation de la réalisation de l'augmentation de capital résultant de l'apport mentionné aux résolutions 1 et 2 ; modification corrélative des statuts. | Pour |

- 4 Autorisation d'émission gratuite de 3 636 363 bons de souscription d'actions au profit d'une personne nommément désignée sous condition suspensive de la conclusion d'un contrat d'émission obligatoire avec le bénéficiaire. Augmentation nominale du capital social autorisée : 58 182€.
- 5 Autorisation d'augmentation de capital par émission d'actions réservées aux salariés : augmentation nominale du capital social autorisée : 20 000 €. Prix d'émission des actions non inférieur à 70% du cours de marché. Durée de l'autorisation : 26 mois.
- 6 Regroupement des actions de la Société par attribution d'une action nouvelle de 0,32 euro de valeur nominale contre vingt actions anciennes de 0,016 euro de valeur nominale.
- 7 Pouvoirs pour les formalités liées à l'assemblée (dépôts, publicité...).

Pour

Elior Group		FR0011950732	vendredi 10 mars 2017	Lettre conseil
Résolution	Résumé de la résolution	Recommandation Proxinvest		
1	Approbation des comptes sociaux, connaissance prise du rapport de gestion, du rapport du conseil et du rapport des commissaires aux comptes : les comptes présentent une perte sociale de 2 315 980 € pour l'exercice.	Pour		
2	Approbation des comptes consolidés : les comptes présentent un résultat consolidé de 135,31 millions € pour l'exercice.	Pour		
3	Affectation du résultat : dividende de 0,42 € par action. Mis en paiement le 12 avril 2017.	Pour		
4	Approbation du rapport sur les conventions réglementées.	Pour		
5	Avis consultatif sur la rémunération individuelle due ou attribuée à Philippe Salle, Président-directeur général, au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2016.	Contre		
6	Approbation d'engagements postérieurs à l'emploi (indemnité de départ) pris par la société au bénéfice de Philippe Salle.	Contre		
7	Fixation de l'enveloppe annuelle des jetons de présence : le montant global des jetons de présence du conseil est fixé à 600 000 €.	Contre		
8	Ratification de la cooptation de la Caisse de dépôt et placement du Québec comme administrateur pour une durée de 4 ans.	Pour		
9	Autorisation d'acquisition et de vente par la société de ses propres actions à hauteur de 10,0% du capital. Prix d'achat maximum : 27€. Rachat exclu en période d'offre. Durée de l'autorisation : 18 mois.	Contre		
10	Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital par émission d'actions et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital avec droit préférentiel de souscription : opération plafonnée à 430 000 € en nominal. Montant maximum des émissions d'autres titres : 750 000 000 €. Emission exclue en période d'offre. Durée de l'autorisation : 26 mois.	Pour		
11	Autorisation d'augmentation du capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices. Autorisation exclue en période d'offre. Durée de l'autorisation : 26 mois.	Pour		
12	Autorisation générale d'augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature non spécifiés. L'autorisation porte sur 10% du capital social (s'imputera sur le plafond de la 10ème résolution). Autorisation exclue en période d'offre. Durée de l'autorisation : 26 mois.	Contre		
13	Autorisation d'augmentation de capital par émission d'actions réservées aux salariés limitée à 2% du capital actuel. Prix d'émission des actions non inférieur à 70% du cours de marché. Durée de l'autorisation : 26 mois.	Pour		
14	Autorisation de réduction éventuelle du capital à hauteur de 10% du capital. Durée de l'autorisation : 24 mois.	Pour		
15	Pouvoirs pour les formalités liées à l'assemblée (dépôts, publicité...).	Pour		
Euro Disney SCA		FR0010540740	vendredi 31 mars 2017	Lettre conseil
Résolution	Résumé de la résolution	Recommandation Proxinvest		

1	Approbation des comptes sociaux connaissance prise du rapport de gestion, du rapport du conseil et du rapport des commissaires aux comptes : les comptes présentent une perte sociale de 956 M€ pour l'exercice.	Pour
2	Approbation des comptes consolidés. Les comptes présentent une perte consolidée de 858 M€ pour l'exercice.	Pour
3	Affectation de la perte sociale de 956 M€ au report à nouveau.	Contre
4	Approbation du rapport sur les conventions réglementées.	Contre
5	Nomination d'Hélène Etzi comme membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de Karl Holz. pour une durée de 3 ans.	Contre
6	Renouvellement du mandat de Philippe Labro comme membre du Conseil de Surveillance pour une durée de 3 ans.	Contre
7	Renouvellement du mandat d'Anthony Martin Robinson comme membre du Conseil de Surveillance pour une durée de 3 ans.	Contre
8	Autorisation d'acquisition et de vente par la société de ses propres actions : autorisation portant sur un montant maximum de 10% du capital. Prix d'achat maximum : 20 €. Opération possible en période d'offre publique. Durée de l'autorisation : 18 mois.	Contre
9	Décision de ne pas procéder à la dissolution anticipée de la société.	Pour
10	Autorisation donnée au Gérant et au représentant légal de la société Euro Disney Commandité S.A.S., de se prononcer sur la décision prise en résolution 9 (non dissolution de la société).	Pour
11	Modification de l'article 6.2 des statuts relatif à l'utilisation de la visioconférence ou des moyens de télécommunication lors des réunions du Conseil de surveillance.	Pour
12	Pouvoirs pour les formalités liées à l'assemblée (dépôts, publicité...).	Pour

Euronext NV	NL0006294274	mercredi 15 février 2017	Lettre conseil
Résolution	Résumé de la résolution	Recommandation Proxinvest	
1	Ouverture.	Non-voting	
2	Approbation d'un projet d'apport de la Banque Centrale de Compensation SA ("LCH.Clearnet SA").	Pour	
3	Fermeture.	Non-voting	

Exel Industries	FR0004527638	jeudi 09 février 2017	Lettre conseil
Résolution	Résumé de la résolution	Recommandation Proxinvest	
1	Approbation des comptes consolidés : les comptes présentent un résultat consolidé de 34,18 millions € pour l'exercice.	Contre	
2	Approbation des comptes sociaux connaissance prise du rapport de gestion, du rapport du conseil et du rapport des commissaires aux comptes : les comptes présentent un résultat social de 38 200 549 € pour l'exercice.	Contre	
3	Affectation du résultat : dividende de 1,07 € par action. Mis en paiement le 17 février 2017.	Pour	
4	Approbation du rapport sur les conventions réglementées.	Contre	
5	Quitus aux administrateurs.	Contre	
6	Fixation de l'enveloppe annuelle des jetons de présence : le montant global des jetons de présence du conseil est fixé à 100 000 €.	Contre	
7	Autorisation d'acquisition et de vente par la société de ses propres actions à hauteur de 10% du capital. Prix d'achat maximum : 160 €. Opération possible en période d'offre publique. Durée de l'autorisation : 18 mois.	Contre	

- | | | |
|----|--|--------|
| 8 | Renouvellement du mandat de Patrick Ballu comme administrateur pour une durée de 6 ans. | Contre |
| 9 | Renouvellement du mandat de la société Exel SAS représentée par Marie-Pierre du Cray-Sirieix comme administrateur pour une durée de 6 ans. | Contre |
| 10 | Pouvoirs pour les formalités liées à l'assemblée (dépôts, publicité...). | Pour |

Fermentalg		FR0011271600	mercredi 08 février 2017	Lettre conseil
Résolution	Résumé de la résolution			Recommandation Proinvest
1	Attribution d'actions gratuites pour les salariés et mandataires sociaux dirigeants : autorisation portant sur 1 000 000 actions, soit 8,3% du capital social. Durée de l'autorisation : 38 mois.			Contre
2	Suppression du compte de réserve statutaire et affectation du montant de 390 000 € au compte d'« Autres réserves ».			Pour
3	Autorisation d'acquisition par la société de ses propres actions dans la limite de 1 000 000 actions. Prix d'achat maximum : 24 €. Opération possible en période d'offre publique. Durée de l'autorisation : jusqu'au 28 décembre 2017.			Contre
4	Pouvoirs pour les formalités liées à l'assemblée (dépôts, publicité...).			Pour

Fiducial Real Estate		FR0000060535	vendredi 31 mars 2017	Lettre conseil
Résolution	Résumé de la résolution			Recommandation Proinvest
1	Approbation des comptes sociaux connaissance prise du rapport de gestion, du rapport du conseil et du rapport des commissaires aux comptes : les comptes présentent un résultat social de 2 124 219 euros pour l'exercice.			Pour
2	Approbation des comptes consolidés : les comptes présentent un résultat consolidé de 23,9 millions d'euros pour l'exercice.			Pour
3	Affectation du résultat : dividende de 1,65 euros par action. Date de mise en paiement non communiquée.			Contre
4	Prise d'acte du rapport sur les conventions réglementées.			Pour
5	Pouvoirs pour les formalités liées à l'assemblée (dépôts, publicité...).			Pour

Fontaine Pajot		FR0010485268	mardi 28 février 2017	Lettre conseil
Résolution	Résumé de la résolution			Recommandation Proinvest
1	Approbation des comptes sociaux connaissance prise du rapport de gestion, du rapport du conseil et du rapport des commissaires aux comptes : les comptes présentent un résultat social de 6 053 521 € pour l'exercice.			Pour
2	Approbation de dépenses non déductibles (articles 39-4 ou 223 quater du CGI) pour un montant de 2 870 €.			Pour
3	Affectation du résultat : dividende de 0,90 € par action. Mis en paiement dans les neuf mois de la clôture.			Pour
4	L'assemblée générale ordinaire prend acte des dividendes mis en distribution au cours des trois exercices précédents.			Pour
5	Approbation du rapport sur les conventions réglementées.			Contre
6	Autorisation d'acquisition et de vente par la société de ses propres actions à hauteur de 10% du capital. Prix d'achat maximum : 80,00 €. Opération possible en période d'offre publique. Durée de l'autorisation : 18 mois.			Contre
7	Démission sans renouvellement acté du mandat de Yann Thomas comme administrateur.			Pour
8	Renouvellement du mandat de Claire Fontaine comme administrateur pour une durée de 6 ans.			Pour

- 9 Fixation de l'enveloppe annuelle des jetons de présence : le montant global des jetons de présence du conseil est fixé à 15 000 €. Contre
- 10 Pouvoirs pour les formalités liées à l'assemblée (dépôts, publicité...). Pour

Global Bioenergies		FR0011052257	jeudi 02 février 2017	Lettre conseil
Résolution	Résumé de la résolution	Recommandation Proinvest		
1	Approbation d'une opération globale d'apport de 100 actions de la société Syngip rémunérée par une augmentation du capital social de 1 862 € et par l'émission - sous réserve - de 69 161 bons d'attribution d'actions.	Pour		
2	Approbation de l'apport en nature de 80 actions de la société Syngip rémunérée par 29 792 actions et - sous réserve - par 55 329 bons d'attribution d'actions.	Pour		
3	Approbation de l'apport en nature de 20 actions de la société Syngip rémunérée par 7 448 actions et - sous réserve - par 13 832 bons d'attribution d'actions.	Pour		
4	Augmentation de capital social d'un montant nominal de 1 862 € en rémunération partielle des apports en nature des 100 actions Syngip.	Pour		
5	Emission et attribution de 69 161 bons d'attribution d'actions en rémunération partielle des apports en nature des 100 actions Syngip.	Pour		
6	Pouvoirs pour les formalités liées à l'assemblée (dépôts, publicité...).	Pour		

I.G.E+X.A.O		FR0000030827	vendredi 27 janvier 2017	Lettre conseil
Résolution	Résumé de la résolution	Recommandation Proinvest		
1	Approbation des comptes sociaux connaissance prise du rapport de gestion, du rapport du conseil et du rapport des commissaires aux comptes : les comptes présentent un résultat social de 5 535 407 € pour l'exercice.	Pour		
2	Approbation des comptes consolidés	Pour		
3	Approbation du rapport sur les conventions réglementées.	Pour		
4	Approbation de dépenses non déductibles (articles 39-4 ou 223 quater du CGI) pour un montant de 4 377 €.	Pour		
5	Quitus aux administrateurs.	Contre		
6	Affectation du résultat : dividende de 1,50 € par action. Mis en paiement le 15 février 2017.	Pour		
7	Autorisation d'acquisition et de vente par la société de ses propres actions à hauteur de 10,0% du capital. Prix d'achat maximum : 120 €. Opération possible en période d'offre publique. Durée de l'autorisation : 18 mois.	Contre		
8	Fixation de l'enveloppe annuelle des jetons de présence: le montant global des jetons de présence du conseil est fixé à 9 200 €.	Pour		
9	Nomination de Mme Corinne d'Again comme administrateur pour une durée de 6 ans.	Contre		
10	Nomination en qualité de commissaire aux comptes titulaire du cabinet Mazars pour une durée de 6 ans.	Pour		
11	Autorisation de réduction éventuelle du capital à hauteur de 10% du capital par période de 24 mois. Durée de l'autorisation : 18 mois.	Pour		
12	Pouvoirs pour les formalités liées à l'assemblée (dépôts, publicité...).	Pour		

Manutan International		FR0000032302	jeudi 09 mars 2017	Lettre conseil
Résolution	Résumé de la résolution	Recommandation Proinvest		

- | | | |
|----|--|--------|
| 1 | Approbation des comptes sociaux connaissance prise du rapport de gestion, du rapport du conseil et du rapport des commissaires aux comptes : les comptes présentent un résultat social de 11 028 230 € pour l'exercice. | Pour |
| 2 | Approbation des comptes consolidés : les comptes présentent un résultat consolidé de 34,05 millions € pour l'exercice. | Pour |
| 3 | Affectation du résultat social : dividende de 1,50 € par action. Mis en paiement le 31 mars 2017. | Pour |
| 4 | Approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les nouvelles conventions réglementées. | Contre |
| 5 | Approbation d'engagements postérieurs à l'emploi (indemnité de départ) pris par la société au bénéfice de Brigitte Auffret, Directrice générale déléguée. | Contre |
| 6 | Approbation d'engagements postérieurs à l'emploi (indemnité de départ) pris par la société au bénéfice de Pierre-Olivier Brial, Directeur général délégué. | Contre |
| 7 | Renouvellement du mandat de Jean-Pierre Guichard comme administrateur pour une durée de 2 ans. | Pour |
| 8 | Renouvellement du mandat de Xavier Guichard comme administrateur pour une durée de 2 ans. | Pour |
| 9 | Renouvellement du mandat de Brigitte Auffret comme administrateur pour une durée de 2 ans. | Contre |
| 10 | Renouvellement du mandat de Pierre-Olivier Brial comme administrateur pour une durée de 2 ans. | Contre |
| 11 | Renouvellement du mandat de Nicolas Huet comme administrateur pour une durée de 2 ans. | Pour |
| 12 | Renouvellement du mandat de Carlo d'Asaro Biondo comme administrateur pour une durée de 2 ans. | Pour |
| 13 | Renouvellement du mandat de Jérôme Lescure comme administrateur pour une durée de 2 ans. | Pour |
| 14 | Nomination de Claudine Guichard comme administrateur pour une durée de 2 ans. | Contre |
| 15 | Nomination de Benoîte Kneib comme administrateur pour une durée de 2 ans. | Pour |
| 16 | Autorisation d'acquisition et de vente par la société de ses propres actions à hauteur de 5% du capital. Prix d'achat maximum : 100 €. Opération possible en période d'offre publique. Durée de l'autorisation : 18 mois. | Contre |
| 17 | Autorisation de réduction éventuelle du capital à hauteur de 10% du capital. Durée de l'autorisation : 24 mois. | Contre |
| 18 | Autorisation d'augmentation du capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices : opération autorisée plafonnée à 5 000 000 € en nominal. Autorisation maintenue en période d'offre publique. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Pour |
| 19 | Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital par émission d'actions et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital avec droit préférentiel de souscription : opération plafonnée à 4 000 000 € en nominal. Montant maximum des émissions d'autres titres : 4M €. Ces plafonds sont indépendants de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente assemblée. Opération possible en période d'offre publique. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Contre |
| 20 | Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital par émission d'actions et/ou d'autres valeurs mobilières sans droit préférentiel de souscription par offre au public, délai de priorité de souscription à la discrétion du conseil. Augmentation nominale du capital social autorisée : 1 520 000 €. Montant maximum nominal des émissions de titres : 4 M€. Ces montants s'imputent sur les plafonds définis à la 21ème résolution. Prix d'émission non inférieur à 95% du cours de marché. Autorisation maintenue en période d'offre publique. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Contre |
| 21 | Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital par émission d'actions et/ou d'autres valeurs mobilières sans droit préférentiel de souscription par placement privé. Augmentation nominale du capital social autorisée : 1 520 000 €, dans la limite de 20% par an. Montant maximum nominal des émissions de titres : 4 M€. Ces montants s'imputent sur le montant du plafond de l'augmentation de capital défini à la 20ème résolution de la présente assemblée. Prix d'émission non inférieur à 95% du cours de marché. Autorisation maintenue en période d'offre publique. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Contre |

- | | | |
|----|--|--------|
| 22 | Autorisation de déroger aux règles de fixation du prix d'émission sans DPS dans la limite de 10% du capital par an en application des résolutions 20 et 21. Prix d'émission non inférieur à 85% du cours de marché. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Contre |
| 23 | Autorisation d'augmentation de capital dans le cadre d'une option de sur-allocation sur une émission sans DPS ("green shoe") en application des résolutions 19 à 21. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Contre |
| 24 | Autorisation générale d'augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature non spécifiés. L'autorisation porte sur 10% du capital social. Usage possible en période d'offre publique. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Contre |
| 25 | Autorisation d'augmentation de capital par émission d'actions réservées aux salariés : augmentation nominale du capital social autorisée : 160 000 €
Prix d'émission des actions non inférieur à 70% du cours de marché. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Pour |
| 26 | Pouvoirs pour les formalités liées à l'assemblée (dépôts, publicité...). | Pour |

Optimus	FR0010312181	vendredi 17 mars 2017	Lettre conseil
Résolution	Résumé de la résolution	Recommandation Proxinvest	

- | | | |
|---|---|------|
| 1 | L'Assemblée Générale décide que la dénomination sociale sera "hopening" au lieu de "OPTIMUS". | |
| 2 | Modification de l'article 3 "Dénomination" des statuts : la société a pour dénomination : "hopening". | |
| 3 | Pouvoirs pour les formalités liées à l'assemblée (dépôts, publicité...). | Pour |

Pierre et Vacances	FR0000073041	mardi 21 février 2017	Lettre conseil
Résolution	Résumé de la résolution	Recommandation Proxinvest	

- | | | |
|----|--|--------|
| 1 | Approbation des comptes sociaux connaissance prise du rapport de gestion, du rapport du conseil et du rapport des commissaires aux comptes : les comptes présentent un résultat social de 121 387 015 € pour l'exercice. | Pour |
| 2 | Affectation du résultat social de 121 387 015 € au report à nouveau. | Pour |
| 3 | Approbation des comptes consolidés : les comptes présentent une perte consolidée de 7,43 millions d'euros pour l'exercice. | Pour |
| 4 | Fixation de l'enveloppe annuelle des jetons de présence : le montant global des jetons de présence du conseil est fixé à 360 000 €. | Contre |
| 5 | Approbation du rapport sur les conventions réglementées. | Contre |
| 6 | Avis consultatif sur la rémunération individuelle, due ou attribuée au titre de l'exercice 2015-2016 à M. Gérard Brémond, Président-Directeur Général. | Contre |
| 7 | Nomination de Mme Alma Brémond comme administrateur pour une durée de 3 ans. | Contre |
| 8 | Nomination de Mme Amélie Blanckaert comme administrateur pour une durée de 3 ans. | Pour |
| 9 | Autorisation d'acquisition et de vente par la société de ses propres actions à hauteur de 10,0% du capital. Prix d'achat maximum : 70,00 €. Rachat exclu en période d'offre. Durée de l'autorisation : 18 mois. | Pour |
| 10 | Autorisation de réduction éventuelle du capital à hauteur de 10% du capital. Durée de l'autorisation : 18 mois. | Contre |
| 11 | Pouvoirs pour les formalités liées à l'assemblée (dépôts, publicité...). | Pour |

Piscines Desjoux	FR0000061608	vendredi 03 février 2017	Lettre conseil
Résolution	Résumé de la résolution	Recommandation Proxinvest	

- | | | |
|---|--|------|
| 1 | Approbation des comptes sociaux connaissance prise du rapport de gestion, du rapport du conseil et du rapport des commissaires aux comptes : les comptes présentent un résultat social de 4 850 231 € pour l'exercice. | Pour |
|---|--|------|

- | | | |
|---|--|--------|
| 2 | Approbation des comptes consolidés : les comptes présentent un résultat consolidé de 4,83 millions d'euros pour l'exercice. | Pour |
| 3 | Affectation du résultat : dividende de 0,51 € par action. Mis en paiement le 15 février 2017. | Contre |
| 4 | Autorisation d'acquisition et de vente par la société de ses propres actions à hauteur de 10,0% du capital. Prix d'achat maximum : 16,00 €. Opération possible en période d'offre publique. Durée de l'autorisation : 18 mois. | Contre |
| 5 | Approbation du rapport sur les conventions réglementées. | Pour |

Plastiques du Val-de-Loire		FR0000051377	jeudi 30 mars 2017	Lettre conseil
Résolution	Résumé de la résolution	Recommandation Proinvest		
1	Approbation des comptes sociaux connaissance prise du rapport de gestion, du rapport du conseil et du rapport des commissaires aux comptes : les comptes présentent un résultat social de 8 945 895 € pour l'exercice.	Pour		
2	Approbation du rapport sur les conventions réglementées.	Pour		
3	Affectation du résultat : dividende de 2 € par action. Date de mise en paiement non communiquée.	Pour		
4	Prise d'acte de la démission du mandat d'administrateur de Claude Belinguier.	Pour		
5	Nomination de Bernadette Belleville comme administratrice pour une durée de 3 ans.	Contre		
6	Nomination de Jeannie Constant comme administratrice pour une durée de 3 ans.	Contre		
7	Nomination d'Eliot Findeling comme administrateur pour une durée de 3 ans.	Contre		
8	Autorisation d'augmentation du capital par incorporation de primes d'émission, de fusion et d'apports, afin de porter la valeur nominale unitaire d'une action de 2 € à 7,23 € : opération autorisée plafonnée à 14 468 600 € en nominal. opération possible en période d'offre publique	Pour		
9	Modification de l'article 7 des statuts : division de la valeur nominale des actions par 8.	Pour		
10	Autorisation d'augmentation du capital au vue de rémunérer des apports en nature non spécifiés. L'autorisation porte sur 10% du capital. Usage possible en période d'offre publique. Durée de l'autorisation : 14 mois.	Contre		
11	Pouvoirs pour les formalités liées à l'assemblée (dépôts, publicité...).	Pour		

Sodexo		FR0000121220	mardi 24 janvier 2017	Lettre conseil
Résolution	Résumé de la résolution	Recommandation Proinvest		
1	Approbation des comptes sociaux connaissance prise du rapport de gestion, du rapport du conseil et du rapport des commissaires aux comptes : les comptes présentent un résultat social de 615 915 281 € pour l'exercice.	Pour		
2	Approbation des comptes consolidés : les comptes présentent un résultat consolidé de 637 millions € pour l'exercice.	Pour		
3	Affectation du résultat : dividende de 2,40 € par action. Mis en paiement le 08 février 2017.	Pour		
4	Approbation de l'engagement réglementé pris en faveur de Sophie Bellon et relatif à son régime de prévoyance et frais de santé.	Pour		
5	Approbation de l'engagement réglementé pris en faveur de Michel Landel et relatif à son régime de prévoyance et frais de santé.	Pour		
6	Renouvellement du mandat de Mme Patricia Bellinger comme administrateur pour une durée de 3 ans.	Contre		
7	Renouvellement du mandat de M. Michel Landel comme administrateur pour une durée de 3 ans.	Pour		
8	Nomination de Mme Cécile Tandeau de Marsac comme administrateur pour une durée de 3 ans.	Pour		

9	Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes titulaire de PricewaterhouseCoopers Audit SA pour une durée de 6 ans.	Contre
10	Nomination de Jean-Baptiste Deschryver en qualité de commissaire aux comptes suppléant pour une durée de 6 ans.	Contre
11	Fixation de l'enveloppe annuelle des jetons de présence : le montant global des jetons de présence du conseil est fixé à 735 000 €.	Pour
12	Avis consultatif sur la rémunération individuelle de Pierre Bellon, Président du Conseil jusqu'au 26 janvier 2016.	Pour
13	Avis consultatif sur la rémunération individuelle de Sophie Bellon, Présidente du Conseil depuis le 26 janvier 2016.	Contre
14	Avis consultatif sur la rémunération individuelle de Michel Landel, Directeur Général	Contre
15	Autorisation d'acquisition et de vente par la société de ses propres actions à hauteur de 5% du capital. Prix d'achat maximum : 150 €. Rachat exclu en période d'offre. Durée de l'autorisation : 18 mois.	Pour
16	Pouvoirs pour les formalités liées à l'assemblée (dépôts, publicité...).	Pour

Tessi		FR0004529147	mercredi 22 février 2017	Lettre conseil
Résolution	Résumé de la résolution	Recommandation Proxinvest		
1	Ratification de la cooptation de Vincent Menez comme administrateur, en remplacement de Marc Rebouah, pour une durée de 2 ans.	Pour		
2	Ratification de la cooptation de Marine Dentressangle comme administrateur, en remplacement d'Yvonne Rebouah, pour une durée de 3 ans.	Contre		
3	Ratification de la cooptation de Jean-Hubert Vial comme administrateur, en remplacement de Frédéric Vacher, pour une durée de 2 ans.	Pour		
4	Ratification de la cooptation de Jean-Louis Savoye comme administrateur, en remplacement de Julien Rebouah, pour une durée de 2 ans.	Contre		
5	Ratification de la cooptation de Nathalie Gak comme administrateur, en remplacement de Corinne Rebouah, pour une durée de 1 an.	Contre		
6	Païement d'un dividende exceptionnel sur les postes Réserves et Primes : dividende exceptionnel de 24,18 € par action. Mis en paiement le 27/02/2017.	Contre		
7	Autorisation d'acquisition et de vente par la société de ses propres actions à hauteur de 10,0% du capital. Prix d'achat maximum : 132,25 €. Opération possible en période d'offre publique. Durée de l'autorisation : 18 mois.	Contre		
8	Autorisation de réduction éventuelle du capital à hauteur de 10%, par période de 24 mois. Durée de l'autorisation : 18 mois.	Pour		
9	Modification du mode d'administration et de direction de la société : adoption d'une structure à conseil de surveillance et directoire.	Pour		
10	Mise en conformité des statuts en ligne avec la résolution précédente statuant sur l'adoption des statuts sociaux qui régiront désormais la société.	Pour		
11	Nomination de Vincent Menez comme membre du Conseil de Surveillance pour une durée de 5 ans.	Pour		
12	Nomination de Jean-Louis Savoye comme membre du Conseil de Surveillance pour une durée de 5 ans.	Contre		
13	Nomination de Marine Dentressangle comme membre du Conseil de Surveillance pour une durée de 5 ans.	Contre		
14	Nomination de Jean-Hubert Vial comme membre du Conseil de Surveillance pour une durée de 5 ans.	Contre		
15	Nomination de Nathalie Gak comme membre du Conseil de Surveillance pour une durée de 5 ans.	Contre		
16	Nomination de Sophie Sauvage comme membre du Conseil de Surveillance pour une durée de 5 ans.	Contre		

- | | | |
|----|---|--------|
| 17 | Nomination de la société HLD Europe comme membre du Conseil de Surveillance, représentée par Anne Canel, pour une durée de 5 ans. | Pour |
| 18 | Nomination de Michel Angé comme membre du Conseil de Surveillance pour une durée de 5 ans. | Contre |
| 19 | Nomination de la société Fondelys SARL comme membre du Conseil de Surveillance, représentée par Henri Dufer, pour une durée de 5 ans. | Contre |
| 20 | Pouvoirs pour les formalités liées à l'assemblée (dépôts, publicité...). | Pour |

Trigano	FR0005691656	lundi 09 janvier 2017	Lettre conseil
Résolution	Résumé de la résolution	Recommandation Proinvest	
1	Approbation des comptes sociaux connaissance prise du rapport de gestion, du rapport du conseil et du rapport des commissaires aux comptes : les comptes présentent un résultat social de 16 112 705 € pour l'exercice.	Pour	
2	Approbation des comptes consolidés : les comptes présentent un résultat consolidé de 89,66 millions € pour l'exercice.	Pour	
3	Approbation du rapport sur les conventions réglementées.	Pour	
4	Affectation du résultat : dividende de 1 € par action. Mis en paiement le 16 janvier 2017.	Pour	
5	Fixation de l'enveloppe annuelle des jetons de présence : le montant global des jetons de présence du conseil est fixé à 120 000 €.	Contre	
6	Autorisation d'acquisition et de vente par la société de ses propres actions à hauteur de 1 900 000 actions. Prix d'achat maximum : 100 €. Opération possible en période d'offre publique. Durée de l'autorisation : 13 mois.	Contre	
7	Pouvoirs pour les formalités liées à l'assemblée (dépôts, publicité...).	Pour	
8	Autorisation de réduction éventuelle du capital à hauteur de 10% du capital par période de 24 mois. Durée de l'autorisation : 18 mois.	Pour	

Zodiac Aerospace	FR0000125684	jeudi 19 janvier 2017	Lettre conseil
Résolution	Résumé de la résolution	Recommandation Proinvest	
1	Approbation des comptes sociaux connaissance prise du rapport de gestion, du rapport du conseil et du rapport des commissaires aux comptes : les comptes présentent un résultat social de 143,3 M€ pour l'exercice.	Pour	
2	Approbation des comptes consolidés.	Pour	
3	Affectation du résultat : dividende de 0,32 € par action.	Contre	
4	Option pour le paiement du dividende de l'exercice en actions. Prix de souscription non inférieur à 90% du cours de l'action. Option ouverte entre le 25 janvier 2017 et le 7 février 2017 inclus.	Contre	
5	Approbation du rapport sur les conventions réglementées.	Pour	
6	Autorisation d'acquisition et de vente par la société de ses propres actions à hauteur de 10% du capital. Prix d'achat maximum : 35 €. Rachat exclu en période d'offre. Durée de l'autorisation : 18 mois.	Contre	
7	Renouvellement du mandat de Gilberte Lombard comme membre du Conseil de Surveillance pour une durée de 2 ans.	Contre	
8	Renouvellement du mandat de Laure Hauseux comme membre du Conseil de Surveillance pour une durée de 4 ans.	Pour	
9	Renouvellement du mandat de Vincent Gerondeau comme membre du Conseil de Surveillance pour une durée de 4 ans.	Contre	
10	Nomination de Fidoma comme membre du Conseil de Surveillance pour une durée de 4 ans.	Contre	

- | | | |
|----|---|--------|
| 11 | Avis consultatif sur la rémunération individuelle au titre de l'exercice clos le 31 août 2016 de Olivier Zarrouati, Président du Directoire. | Pour |
| 12 | Avis consultatif sur la rémunération individuelle au titre de l'exercice clos le 31 août 2016 de Maurice Pinault, membre du Directoire. | Pour |
| 13 | Avis consultatif sur la rémunération individuelle au titre de l'exercice clos le 31 août 2016 de Yannick Assouad, membre du Directoire. | Pour |
| 14 | Autorisation de réduction éventuelle du capital à hauteur de 10% du capital par période de 24 mois. Durée de l'autorisation : 18 mois. | Contre |
| 15 | Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital par émission d'actions et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital avec droit préférentiel de souscription : opération plafonnée à 2,5 M€ en nominal. Montant maximum des émissions d'autres titres : 300 M€. Emission exclue en période d'offre. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Pour |
| 16 | Autorisation d'augmentation du capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices : opération autorisée plafonnée à 2,5 M€ en nominal (s'imputera sur le plafond global de la 15ème résolution). Durée de l'autorisation : 26 mois. | Pour |
| 17 | Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital par émission d'actions et/ou d'autres valeurs mobilières sans droit préférentiel de souscription par offre au public. Délai de priorité de souscription à la discrétion du conseil. Augmentation nominale du capital social autorisée : 1,2 M€. Montant maximum nominal des émissions de titres : 300 M€ (dans la limite du plafond global fixé par la 15ème résolution). Prix d'émission non inférieur à 95% du cours de marché. Autorisation exclue en période d'offre. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Pour |
| 18 | Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital par émission d'actions et/ou d'autres valeurs mobilières sans droit préférentiel de souscription par placement privé. Augmentation nominale du capital social autorisée : 1,2 M€. Montant maximum nominal des émissions de titres : 300 M€ (dans la limite des plafonds globaux fixés par les 15ème et 17ème résolutions). Prix d'émission non inférieur à 95% du cours de marché. Autorisation exclue en période d'offre. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Pour |
| 19 | Autorisation d'augmentation de capital dans le cadre d'une option de sur-allocation avec et sans DPS ("green shoe") en application des résolutions 15, 17 et 18. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Contre |
| 20 | Autorisation d'augmentation de capital en rémunération d'offres publiques d'échange par émission d'actions ou d'autres titres. Augmentation nominale du capital social autorisée : 1,2 M€. Montant maximum nominal des émissions de titres : 300 M€ (dans la limite des plafonds globaux fixés par les 15ème et 17ème résolutions). Autorisation exclue en période d'offre. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Pour |
| 21 | Autorisation générale d'augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature non spécifiés. L'autorisation porte sur 10% du capital social. Montant maximum nominal des émissions de titres : 300 M€ (dans la limite des plafonds globaux fixés par les 15ème et 17ème résolutions). Autorisation exclue en période d'offre. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Contre |
| 22 | Autorisation d'augmentation de capital par émission d'actions réservées aux salariés. Augmentation nominale du capital social autorisée : 300 000 €. Prix d'émission des actions non inférieur à 70% du cours de marché ; durée de l'autorisation : 26 mois. | Pour |
| 23 | Pouvoirs pour les formalités liées à l'assemblée (dépôts, publicité...). | Pour |